

21 Mar 2026 -12:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 mars 2026](#)

Accord de coopération relatif à l'Individual Learning Account et l'échange électronique de données relatives à la formation

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, les régions, les communautés et la Commission communautaire française relatif à la création et la gestion de l'Individual Learning Account et à l'échange électronique de données relatives à la formation. Un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération a par ailleurs été approuvé.

L'accord de coopération poursuit trois objectifs cohérents dans le cadre de l'exécution de missions d'intérêt général en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de politique du marché du travail et de formation :

1. l'accord prévoit la mise à disposition et l'échange électroniques de données relatives à la formation entre l'État fédéral et les entités fédérées, ainsi qu'entre les entités fédérées elles-mêmes, pour les finalités définies par l'accord
2. l'accord de coopération organise le développement et la gestion, par l'asbl Sigedis, de l'application numérique sécurisée « Individual Learning Account », permettant aux personnes concernées d'accéder à leurs données de formation et de les gérer de manière active
3. l'accord facilite la fourniture d'informations, d'accompagnement et de conseils par les services publics compétents en matière de placement, de formation professionnelle et d'enseignement, dans le respect de la répartition des compétences entre les différentes autorités

Dans ce cadre, l'accord de coopération définit les catégories de personnes concernées, les catégories de données à caractère personnel, les finalités du traitement, les délais de conservation ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs concernés. Sigedis agit en tant que responsable du traitement pour les actions nécessaires à la gestion de l'« Individual Learning Account », tandis que les autorités fédérale et fédérées demeurent responsables pour les traitements effectués dans le cadre de leurs compétences respectives.

Les projets sont transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.



Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

